

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 mars 2020
17 h**

**Séance tenue à huis clos le jeudi 26 mars 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, M. Laurence Parent, Mme Maja Vodanovic et M. Sterling Downey.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

M. Robert Coutu agira à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.

Avant de débiter, le président d'assemblée, M. Robert Coutu, souhaite remercier le personnel qui a œuvré à la préparation de ce conseil qui se tient à huis clos.

Avant d'observer une minute de silence, M. Coutu désire féliciter les élu.e.s de chacun des arrondissements et villes liées pour le leadership qu'ils démontrent en cette période de Covid-19, à l'effet d'informer les citoyens et des actions prises sur le terrain. M. Coutu poursuit et indique que le moment de silence sera dédié aux Montréalais qui font preuve d'une grande résilience, d'entraide, de collaboration et de solidarité en cette période extraordinaire. Il demande aux membres du conseil de se recueillir.

Ensuite, le président d'assemblée invite les membres à prendre place et déclare la séance ouverte.

Le président d'assemblée souligne l'anniversaire de M. Nicolas Perreault, membre de l'équipe de sécurité à l'hôtel de ville. Par la suite, M. Coutu laisse la parole au greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, qui fait l'appel des noms de tous les membres du conseil d'agglomération, qu'ils soient présents en salle ou par téléconférence. La présence de tous étant constatée, M^e Saindon déclare que le quorum est respecté, et invite le président d'assemblée à procéder aux travaux.

Le président d'assemblée, M. Robert Coutu, rappelle aux membres du conseil qu'étant donné les circonstances exceptionnelles durant lesquelles ce conseil a lieu, des procédures et instructions ont été acheminées en amont de cette séance à tous les membres, en particulier en ce qui a trait à la prise de parole à distance via téléconférence. M. Coutu mentionne que M^e Emmanuel Tani-Moore, greffier-adjoint, agira à titre de modérateur. Il explique également quel sera l'ordre des priorités pour la prise de parole, c'est-à-dire que les élus en salle ont priorité, et les élus au téléphone par la suite. M. Coutu en profite pour saluer M. Sterling Downey, seul élu présent dans la salle du conseil.

Le président d'assemblée poursuit en rappelant aux membres du conseil quelques instructions à respecter pour le bon déroulement de cette séance, et demande la collaboration de tous. Il mentionne également qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, il est possible de tenir de telles assemblées à huis clos, à l'aide des technologies existantes, ainsi que l'article 19 du Règlement de régie interne du conseil d'agglomération RCG 06-027. M. Coutu poursuit en rappelant que les mesures sanitaires ont été prises en considération des directives qui ont été émises.

Le président d'assemblée dépose un nouveau plan de banquette, et procède avec la période de questions des citoyens.

1 - Période de questions du public

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jude St-Arnault	Mme Valérie Plante	Comment pouvez-vous justifier le fait que nos itinérants, les personnes les plus vulnérable de notre société, sois laissé à eux même en pleine pandémie ? Ces temps-ci nous devons respecter une distance de 2m entre nous hors le seul moyen que les itinérant ont pour se mettre quelque chose dans le ventre c'est d'approché chaque personnes qu'ils croisent et demander la charité. Qu'allez-vous faire pour protéger ces membres à part entière de notre société et quand ?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14. Il remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a posé ses questions par internet et fait état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 15.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le président d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole, et mentionne que les maires et mairesses, ainsi que l'ensemble des élu.e.s de l'agglomération de Montréal travaillent d'arrache-pied et sont présent pour rassurer les citoyen.nes et trouver des solutions. Elle poursuit en indiquant qu'à titre de gouvernement de proximité, les élus municipaux sont appelés à répondre à plusieurs questions pratico-pratiques, par exemple où puis-je trouver à manger, que va-t-il se passer avec mon entreprise, etc.

Mme Plante réitère ses remerciements à l'ensemble de ses collègues qui effectuent un travail exceptionnel, et dont la présence rassure la population. Elle fait référence aussi aux autres dossiers qui préoccupent les membres du conseil d'agglomération, dont les inondations printanières, et indique qu'il faut demeurer en constante communication.

Enfin, Mme Plante rappelle à tous qu'il faut respecter les consignes émises par le gouvernement, afin de pouvoir rapidement passer à travers cette difficile période qu'est la pandémie liée au Covid-19.

Le président d'assemblée remercie Mme Plante, et cède la parole au conseiller Beny Masella,

M. Masella remercie tout d'abord les employé.e.s des villes liées pour leur travail remarquable accompli dans une situation difficile. M. Masella invite aussi les citoyens de l'agglomération à suivre les consignes transmises par les diverses autorités pour vaincre la Covid-19. Il poursuit et souhaite remercier également la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, le comité exécutif, les différents Services de la Ville ainsi que tous les employés, et souligne également au passage le leadership du premier ministre du Québec, M. François Legault ainsi que du docteur Horacio Arruda.

M. Masella remercie également le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais ainsi que toute son équipe, qui permet de retarder d'un mois le deuxième versement de la quote-part des villes liées à la ville centre, et de reporter le deuxième paiement des taxes foncières pour les citoyens. Il remercie également le comité exécutif d'intégrer la participation des villes liées aux efforts de concertation quotidien durant cette période, et réitère que la ville centre peut compter sur la participation des villes liées dans les efforts pour aplatis la courbe de propagation du Covid-19.

Le président d'assemblée remercie M. Masella pour son intervention, et poursuit avec la suite de l'ordre du jour.

CG20 0101

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0102

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 29 février 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 29 février 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 29 février 2020.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

7- Dépôt

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

CG20 0103

Dépôt du bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte parole d'assemblée, M. François Limoges dépose le bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1207100001

CG20 0104

Dépôt du bilan annuel consolidé 2019 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte parole d'assemblée, M. François Limoges, déposer le bilan annuel consolidé 2019 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout, en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.02 1207518001

CG20 0105

Dépôt du procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019, et le conseil en prend acte.

07.03

CG20 0106

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.04 1205330002

CG20 0107

Dépôt du rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.05

CG20 0108

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.06 1207848001

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0109

Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0331;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec exécutés par la Ville de Montréal sur son territoire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 821 884 \$ pour l'année 2020, 4 910 358 \$ pour l'année 2021 et 5 000 216 \$ pour l'année 2022;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193217001

CG20 0110

Exercer l'option de la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 30 412,04 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Novem Distribution inc. (CE17 0180), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 623 729,76 \$ à 654 141,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et d'autoriser une dépense additionnelle de 30 412,04 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, dans le cadre du contrat accordé à Novem Distribution inc. (CE17 0180 et CG19 0113), majorant ainsi le montant total du contrat de 623 729,76 \$ à 654 141,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208269001

CG20 0111

Conclure une entente d'achat contractuelle avec K+S Sel Windsor Ltée, d'une durée de 21 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater pour la désinfection de l'eau - Montant total de l'entente : 1 987 903,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18001 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 21 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 33 mois, pour la fourniture et la livraison de sel pour la génération d'hypochlorite de sodium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de 21 mois, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18001 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Firme	Montant (taxes incluses)
Sel pour la génération d'hypochlorite de sodium	K+S Sel Windsor Ltée	1 807 184,83 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 180 718,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1207100002

CG20 0112

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc. (lot 2 : 811 857,79 \$), pour une période de 36 mois, prévoyant une période de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire - Montant estimé de l'entente : 933 636,46 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17881 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale de 811 857,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17881;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 778,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204982001

CG20 0113

Accorder un soutien financier de 572 473,40 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal pour la réalisation de la phase II du banc d'essai en phytoremédiation, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0320;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 572 473,40 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pour la réalisation de la phase II du banc d'essai en phytoremédiation pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1196814002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0114

Exercer la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 285 669,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueducs et égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 931 745,90 \$ à 1 245 982,13 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations des quantités, soit 28 566,93 \$, portant ainsi le montant total à 314 236,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0293;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 285 669,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueducs et égouts, pour la période d'avril 2020 à mars 2021, dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total de 931 745,90 \$ à 1 245 982,13 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 28 566,93 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208316001

CG20 0115

Conclure une entente-cadre avec Dumoulin & Associés Réparations de béton limitée pour effectuer divers travaux d'injection de fissures dans le béton, de réparation de surface de béton et de réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de 36 mois, sans possibilité de prolongation - Montant estimé de l'entente : 722 520,30 \$, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 10337 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Dumoulin & Associés Réparations de béton limitée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour effectuer divers travaux d'injection de fissures dans le béton, de réparation de surface de béton et de réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 532 707,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10337;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208452001

CG20 0116

Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre Saint-Laurent, pour une période de 32 mois, avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense de 718 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18006 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre Saint-Laurent, pour une durée de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 718 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18006 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208502001

CG20 0117

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 869 527,18 \$, taxes incluses, de l'entente-cadre conclue avec Location Discount (23137292 QC inc.) pour la location à court terme de camionnettes à l'usage de toute la Ville et les services corporatifs (CG18 0178)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 869 527,18 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de camionnettes à l'usage de toute la Ville et les services corporatifs, de l'entente conclue avec Location Discount (23137292) (CG18 0178);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements de la Ville de Montréal et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208528002

CG20 0118

Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des frais de report et de construction, dans le cadre du contrat accordé à Général Électrique du Canada International inc. (CG17 0093), pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, fournisseur unique, un contrat pour des frais de report et de construction, dans le cadre du contrat accordé à Général Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CG17 0093), pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1203438002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0119

Accorder un contrat à Ventilation Manic inc., pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 309 832,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19002-150798-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 258 193,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19002-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 638,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1203438004

CG20 0120

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 585 290,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19021-137029-C2 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19021-137029-C2;

- 2- d'autoriser une dépense de 92 903,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1203438007

CG20 0121

Accorder un contrat à TechnoRem inc. pour la fourniture de services professionnels en environnement pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale de l'ancienne usine Solutia - Dépense totale de 1 473 617,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 19-17923 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0307;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à TechnoRem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en environnement pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale de l'ancienne usine Solutia aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 281 406,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17923;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 210,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1205886001

CG20 0122

Conclure une entente-cadre avec IGF Axiom pour la fourniture d'agents de santé et sécurité sur les chantiers de construction, pour une période de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 943 260,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17897 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, par laquelle IGF Axiom inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'agents de santé et sécurité sur les chantiers de construction, pour une somme maximale de 943 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17897;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231018

CG20 0123

Accorder un contrat à FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 3 395 538,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17954 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et de l'assistance durant les travaux relatifs au projet de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 607 716,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17954;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 896,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1202891001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0124

Accorder un soutien financier maximal de 150 000 \$ à La Fabrique des Mobilités Québec (FABMOBQC), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 150 000\$ à l'organisme La Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQc), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207598003

CG20 0125

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Cité de Dorval crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique grevant l'emplacement situé au sud du chemin Héron à l'ouest de l'avenue Dorval, dans la Cité de Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Cité de Dorval crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur tout le lot 6 131 766 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 148,1 mètres carrés, située au sud du chemin Héron et à l'ouest de l'avenue Dorval, dans la Cité de Dorval, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1194501004

CG20 0126

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de licence et de maintenance avec Tetra Tech QI inc. et un contrat d'entiercement avec Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., à cet effet, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Tetra Tech QI inc. fournisseur unique, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2020, pour les services de maintenance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1193438038

CG20 0127

Accorder un contrat à Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 260 128 \$, taxes non applicables - Appel d'offres public 19-17932 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Resto-Plateau, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 128 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17932;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1195055001

CG20 0128

Autoriser une dépense additionnelle de 10 702 527,15 \$, taxes incluses, pour le déneigement clé en main, le transport de la neige, la location de machinerie, l'exploitation de lieux d'élimination de la neige et le service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 362 282 084,56 \$ à 372 984 611,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 738 803,53 \$, taxes incluses, pour des contrats de service de remorquage en déneigement, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 696 755,52 \$ à 4 435 586,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1206320002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0129**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), avec retour de 18 000 tonnes de compost mature, pour une période de 36 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17972 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de valorisation de résidus verts par compostage et retour de compost mature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17972;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208260001

CG20 0130**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de pistes cyclables et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque Ouest - Dépense totale de 30 771 307,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412411 (4 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 223 862,32 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de la STM intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par la STM en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus de 297 574,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus de 836 843,24 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 333 333,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412411;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 527 467,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 3 910 506,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget de revenus de 223 862,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 203 511,20 \$ + contingences : 20 351,12 \$), pour les travaux de la Société de transport de Montréal (STM) intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par la STM en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget de revenus de 297 574,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 270 522,72 \$ + contingences : 27 052,27 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'autoriser un budget de revenus de 836 843,24 \$, taxes incluses (contrat entente : 760 766,58 \$ + contingences : 76 076,66 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8 - d'approuver un projet d'entente avec la Société de transport de Montréal portant sur la réalisation desdits travaux de reconstruction des infrastructures;
- 9 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207231008

CG20 0131

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Ethnoscop inc. (1 111 486,32 \$) et Arkéos inc. (877 627,17 \$), pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 1 989 113,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17827 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0385;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17827;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ethnoscop inc.	Contrat n°1	1 111 486,32 \$
Arkéos inc.	Contrat n°2	877 627,17 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1204426001

CG20 0132

Exercer la première option de prolongation, pour la période du 16 mai 2020 au 15 mai 2021 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 722 992,03 \$, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Produits Sany inc. (CG15 0280), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 4 213 149,69 \$ à 4 936 141,72 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités, soit 108 448,80 \$, portant ainsi le montant total à 831 440,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense de 722 992,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de produits d'entretien ménager sur demande, pour la période du 16 mai 2020 au 16 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG15 0280), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 213 149,69 \$ à 4 936 141,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 108 448,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1208719001

CG20 0133

Autoriser une dépense additionnelle de 214 267,09 \$, taxes incluses, ainsi que trois virements totalisant 138 766,58 \$, taxes incluses provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences pour des travaux de conduites d'eau et de voirie dans le cadre du contrat accordé à Ali Excavation inc. (CG16 0407), majorant ainsi le montant total du contrat de 353 033,67 \$, soit de 3 767 021,39 \$ à 4 120 055,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 267,09 \$, taxes incluses, ainsi que trois virements totalisant 138 766,58 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences, pour des travaux de conduites d'eau et de voirie, dans le cadre du contrat accordé à Ali Excavation inc. (CG16 0407), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 767 021,39 \$ à 4 120 055,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197231075

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0134

Autoriser le transfert d'un montant de 54 613,13 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des façades, de la toiture et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, architectes inc., NCK inc. et Martin Roy et associés (CG15 0026) majorant ainsi le montant total du contrat de 959 716,42 \$ à 1 014 329,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 54 613,13 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des façades, de la toiture et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, architectes inc., NCK inc. et Martin Roy et associés (CG15 0026), majorant ainsi le montant du contrat de 959 716,42 \$ à 1 014 329,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1200805001

CG20 0135

Approuver l'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, le tout sous réserve de l'approbation de l'entente tripartite 2020 par le gouvernement du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 46 097 208 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1208320001

CG20 0136

Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc., majorant ainsi le montant du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197737006

CG20 0137

Accorder un soutien financier de 280 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 280 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1194505001

CG20 0138

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à La Maison de l'innovation sociale, pour une période de quatre ans, soit les années 2020-2023 afin d'assurer la mise en place du « Projet de cohortes ancrées dans la suite du mouvement Je fais Mtl au sein de son programme Incubateur civique » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à la Maison de l'innovation sociale afin d'assurer la mise en place du projet « Cohortes d'incubation civique Je fais Mtl », pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1205008001

CG20 0139

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 / Autoriser une dépense de 386 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 930 000 \$ à 2 316 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0395;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne et accorder un soutien financier de 386 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 930 000 \$ à 2 316 000 \$ (CG15 0699), prolongeant la durée de la convention du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1207540001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0140**Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2019 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le rapport annuel des actions et projets réalisés en 2019 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie développement économique 2018-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1208432001

CG20 0141**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

il est résolu :

1 - d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur du « Triangle »), les lots :

2 648 574	2 648 707	2 648 732	2 651 727
2 648 575	2 648 708	2 648 733	2 651 728
2 648 664	2 648 710	2 648 735	2 652 421
2 648 665	2 648 711	2 648 736	
2 648 682	2 648 724	2 648 744	
2 648 702	2 648 727	2 648 749	

- dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les lots :

1 193 790	2 334 500	2 334 569	2 336 275
1 203 541	2 334 560	2 334 570	3 105 679
1 203 542	2 334 561	2 334 571	3 361 537
1 340 332	2 334 562	2 334 572	3 361 538
1 444 888	2 334 563	2 334 573	3 361 540
1 585 834	2 334 564	2 334 575	3 361 541
2 003 861	2 334 566	2 334 576	3 361 542
2 003 862	2 334 567	2 334 577	
2 003 865	2 334 568	2 334 578	

- dans l'arrondissement du Sud-Ouest, les lots :

1 243 265	1 573 181	1 851 517	2 815 685
1 243 827	1 573 291	1 851 527	2 975 631
1 380 977	1 573 541	2 091 785	4 140 514
1 380 984	1 573 606	2 091 790	4 140 515
1 573 179	1 851 454	2 091 791	
1 573 180	1 851 514	2 815 684	

- dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve le lot : 3 362 830

- dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 867 972	2 245 916	2 249 855	2 590 440
1 867 973	2 246 657	2 589 394	3 604 064
1 867 974	2 247 284	2 589 537	3 604 065
1 868 773	2 249 346	2 589 538	3 604 066
2 245 874	2 249 603	2 589 539	3 610 860
2 245 899	2 249 748	2 589 540	
2 245 907	2 249 853	2 589 541	

- dans l'arrondissement de Verdun (secteur Hickson-Dupuis), les lots :

1 154 078	1 154 389	1 154 393	1 154 397
1 154 079	1 154 390	1 154 394	1 154 398
1 154 080	1 154 391	1 154 395	1 154 401
1 154 140	1 154 392	1 154 396	

- dans l'arrondissement de Ville-Marie, les lots :

1 064 407	1 338 869	1 424 819	2 339 880
1 065 651	1 338 897	1 425 215	3 361 052
1 066 188	1 338 921	1 425 219	3 361 059
1 179 318	1 338 923	1 852 943	3 361 259
1 179 688	1 338 925	2 160 625	3 361 260
1 179 689	1 340 084	2 160 999	3 361 265
1 179 713	1 340 222	2 161 220	3 361 268
1 179 759	1 340 558	2 161 330	3 361 270
1 180 610	1 341 137	2 161 333	3 361 272
1 180 612	1 423 912	2 161 334	3 362 041
1 180 697	1 423 913	2 162 009	3 362 045
1 180 851	1 423 916	2 162 026	5 097 267
1 180 879	1 424 605	2 162 034	5 097 268
1 180 889	1 424 612	2 162 036	6 031 150
1 181 224	1 424 665	2 162 073	
1 181 812	1 424 693	2 162 074	
1 284 447	1 424 727	2 162 077	
1 284 449	1 424 728	2 162 102	

- dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (secteur Parc-Extension), les lots :

2 245 623	2 245 662	2 248 517	
2 245 625	2 248 444	2 248 718	
2 245 626	2 248 516	2 248 775	

2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198018002

CG20 0142

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8 (1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire - Construction proposée pour le passage à niveau au point milliaire 141.97 de la subdivision de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8 (1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction proposée pour le passage à niveau au point milliaire 141.97 de la subdivision de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207211012

CG20 0143

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193276001

CG20 0144

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1201081002

CG20 0145

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1201081003

CG20 0146

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1201179001

CG20 0147

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1191179002

CG20 0148

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1206707001

CG20 0149

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1206707003

CG20 0150

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1208244001

CG20 0151

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1207518002

CG20 0152

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1206678001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0153

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0210;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190025009

Règlement RCG 09-023-12

CG20 0154

Adoption- Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208716001

Règlement RCG 10-009-6

CG20 0155

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations au parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations au parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1202837001

Règlement RCG 20-009

CG20 0156

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0089;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0208;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1202837002

Règlement RCG 20-010

CG20 0157

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0090;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0090;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0209;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1202837003

Règlement RCG 20-011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0158

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0091;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0091;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) ».
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants au projet de Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle à l'article 42.06 :

de modifier le paragraphe 4 de l'article 1 du projet de règlement afin de remplacer dans le paragraphe :

- b) de la définition de « personne liée » par la suivante :

« b) le conjoint, l'enfant, le parent, le frère ou la soeur au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible »;

- d) cette définition par la suivante :

« d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint, l'enfant, le parent, le frère ou la soeur au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible. »

Le président d'assemblée déclare l'article 42.06, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1204184002

Règlement RCG 18-024-1
Règlement RCG 18 025-1

CG20 0159

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0092;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0092;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1203599002

Règlement RCG 06-053-3

CG20 0160

Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

Vu l'avis de motion donné du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0093;

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 février 2020 par sa résolution CG20 0093;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social ».
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1198018001

Règlement RCG 20-012
Règlement RCG 20-013

CG20 0161

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » concernant l'affectation du sol du site de la Brasserie Molson-Coors, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) », quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) »;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal »;
- 3- de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1200867002

Règlement P-RCG-14-029-3

CG20 0162

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), visant à remplir les exigences émanant de la lettre d'intention no. 2

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), visant à remplir les exigences émanant de la lettre d'intention no. 2 (lettre d'intention relative à la création d'un comité ad hoc) au sujet de la « faisabilité de permettre aux brigadiers de se mettre à l'abri lors des intempéries ».

Adopté à l'unanimité.

50.01 1208710001

CG20 0163

Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0334;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Cathy Wong, conseillère de la Ville, arrondissement de Ville-Marie;

Mme Suzie Miron, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

Mme Valérie Patreau, conseillère de l'arrondissement d'Outremont;

Mme Younes Boukala, conseiller de l'arrondissement de Lachine;

Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount;

2 - de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Karine Boivin Roy, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1200191001

CG20 0164

Nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district de Marie-Clarac, à titre de membres d'office non votants au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour les années 2020-2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de membres d'office non votants au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1207408001

CG20 0165

Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 26 mars 2020, en remplacement de M^e Éric Simard.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1202988001

À 17 h 45,

Le président d'assemblée, M. Robert Coutu, félicite les personnes nommées lors de l'appel des points 51.01 à 51.03. M. Coutu en profite également pour remercier les personnes ayant participé à la préparation de ce conseil tenu dans des circonstances exceptionnelles. Enfin, M. Coutu fait un rappel concernant les consignes à observer en cette période de pandémie, et invite les gens à faire du bénévolat afin de venir en aide aux organismes qui en ont besoin.

À 17 h 46, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Robert Coutu
Président d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse